

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

**Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET**

**Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD**

**Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ**

**Christophe RUET donne pouvoir à Nicole FAURE**

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-50 : TRAVAUX CHAPELLE DU RIVIER**

Madame le Maire présente au conseil municipal les travaux sur la Chapelle du Rivier.

La Chapelle est utilisée pour des cérémonies, elle n'a jamais eu de travaux.

Il faut refaire le plancher en bonne et due forme car actuellement il est endommagé et il repose sur des lambourdes.

La cheminée, non utilisée, va être supprimée afin de conserver une étanchéité de la toiture.

L'entreprise CUB propose un devis de 6 400€ HT soit 7 680.00€ TTC pour décrépiter et refaire l'enduit, recouvrir le chapeau du clocher avec une couvertine et démolir la cheminée.

L'entreprise CABESTAN propose un devis de 4 673.14€ HT soit 5 607.77€ TTC pour la dépose et l'évacuation du plancher et des solives ainsi que la réfection du plancher.

**Plan de financement :**

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Décrépiter et refaire l'enduit. Démolition cheminée. Recouvrir chapeau du clocher avec couvertine	6 400€	Territoire de l'Oisans	8 304.85€	75%
		Communauté de communes de l'Oisans	553.66€	5%
Démolition et solivage plancher	4 673.14€	Communes	2 214.63€	20%
<b>Total dépenses</b>	<b>11 073.14€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>11 073.14€</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les devis présentés,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

Le Maire,  
Nicole FAURE

